



Paris, le vendredi 16 février 2007

L'UNIVERSITE EST UNE CHANCE : LES PROPOSITIONS DES PRESIDENTS D'UNIVERSITE

La France doit faire le choix de soutenir enfin ses universités pour se donner une chance de rester un pays qui compte dans le concert des nations.

La CPU rappelle les missions indissociables des universités

1. *La recherche* (fondamentale et finalisée). L'université est et doit rester la référence et l'opérateur majeur de la recherche. Le seul véritable enseignement universitaire est celui fondé sur la recherche.
2. *La formation générale et professionnelle*. Cette mission de formation exige de faire de l'insertion professionnelle un des objectifs majeurs des universités. Cette mission exige aussi de réformer totalement l'accueil et le suivi des étudiants. La formation tout au long de la vie est également un enjeu essentiel.
3. *La valorisation économique et sociale au plus près du territoire*. L'université doit pouvoir être un acteur majeur de l'émergence des PME innovantes dont notre pays a cruellement besoin.
4. *L'internationalisation et la contribution au rayonnement et à l'attractivité de la France*. Notre conviction est que l'université doit être la référence en matière d'exigence de qualité dans tous ces domaines. L'université est au cœur du système de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'université est au cœur de l'organisation territoriale de ce système.

Nous avons décidé de nous focaliser dans nos propositions sur la réussite du plus grand nombre, car il s'agit de l'enjeu politique essentiel pour notre pays. Faire réussir les jeunes français à et par l'université, c'est bien se préoccuper des grandes missions de l'université et des moyens et outils qui nous permettraient de placer l'université française comme une référence dans le monde. Faire réussir le plus grand nombre, en reconnaissant que la diversité des profils, des talents, des compétences et des aspirations est une chance et non un fardeau,

c'est enfin donner à la France la possibilité de tenir son rang. C'est répondre à l'angoisse des français face à la déqualification des formations et à la panne de l'ascenseur social, angoisse dont la crise du CPE fut une claire illustration.

La CPU rappelle quelques principes de base

Elle réaffirme les fondements des missions publiques d'enseignement supérieur et de recherche des universités : équité, efficience, qualité. Elle rappelle également l'indivisibilité du système universitaire : toutes les universités ont vocation à atteindre l'excellence et à construire leur réputation, dans des domaines plus ou moins larges, et toujours fondée sur la valeur scientifique et sur la reconnaissance évaluée des performances des établissements. Cela doit assurer à toute université ou groupe d'universités une visibilité nationale et internationale. Il ne saurait y avoir de système universitaire à plusieurs vitesses ; mais en même temps il faut reconnaître et valoriser la diversité des universités.

Elle souhaite aussi privilégier le modèle d'université pluridisciplinaire car le XXI^{ème} siècle réclame des étudiants dotés d'une culture scientifique variée et large.

La CPU rappelle enfin l'importance des logiques de projet et de contrat, qui permettent un développement et une structuration du système universitaire.

I - POUR LA REUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE

II - LA RECOMPOSITION DU PAYSAGE UNIVERSITAIRE

III - AUTONOMIE, GOUVERNANCE ET RESPONSABILITE DES UNIVERSITES

IV - UNE REVOLUTION BUDGETAIRE

I - POUR LA REUSSITE DU PLUS GRAND NOMBRE

Proposition 1 : Faire du cycle licence, aux volumes horaires augmentés pour les étudiants, à l'encadrement renforcé, le vecteur premier de la réussite à l'université. La licence devra permettre, au travers de parcours modulaires différenciés, d'assurer tant la préparation aux concours, la préparation aux poursuites d'étude longues, que l'insertion professionnelle. **La licence deviendra la référence d'un post-bac réorganisé assurant une réelle égalité des chances.** C'est pourquoi nous demandons que les cycles préparatoires externes aux écoles soient placés au sein du système universitaire, de manière à permettre une évolution de la nature des concours favorisant une véritable diversification des cultures et des compétences.

Proposition 2. : Mettre en place à la fin du premier semestre, pour chaque étudiant, quelle que soit sa filière universitaire, **un contrat individualisé de réussite (CIR)**, défini par l'équipe pédagogique, incluant un suivi personnalisé, un module de projet professionnel, un stage obligatoire hors du milieu universitaire, des projets personnels encadrés et une organisation des enseignements privilégiant les petits groupes.

Proposition 3 : Organiser un processus d'orientation active, piloté par les universités, concernant tous les bacheliers, organisé en collaboration entre les établissements du secondaire et ceux du supérieur.

Proposition 4 : Faire de l'accueil et des conditions de vie des étudiant(e)s un chapitre majeur du contrat d'établissement, comportant des indicateurs publics et suivi par une commission spécifique paritaire ouverte aux étudiants. **Faire de l'université le guichet unique de l'aide sociale, de l'aide à la scolarité et de l'aide à la mobilité sortante et entrante des étudiants.**

II – LA RECOMPOSITION DU PAYSAGE UNIVERSITAIRE

Proposition 5 : Favoriser l'organisation territoriale du système universitaire pour améliorer son efficacité et son attractivité. **Reconnaître ainsi la spécificité de chaque établissement au sein d'un système universitaire national diversifié à large couverture territoriale.**

Proposition 6 : Concevoir et négocier les regroupements et les alliances au niveau des établissements eux-mêmes, en fonction des projets qu'ils développent, font évaluer, et contractualisent.

Proposition 7 : **Dresser une cartographie nationale de référence de la formation et de la recherche universitaires** qui soit un outil collectif (Ministères, CPU) de mise en cohérence de l'organisation métropolitaine, régionale et nationale de l'Université française. Garantir ainsi l'équité de l'accès des citoyens à enseignement supérieur et une recherche de qualité.

Proposition 8 : **Assurer la convergence des Ecoles externes et des universités** en associant les écoles aux projets de groupement de type Pres et aux contrats des universités.

III - AUTONOMIE, GOUVERNANCE ET RESPONSABILITE DES UNIVERSITES

Proposition 9 : Préparer une loi d'orientation et de programmation définissant l'engagement de l'Etat pour l'université du 21^e siècle. Dans ce cadre, donner aux universités une autonomie pleine et entière et une gouvernance efficace, préciser leurs nouvelles missions, réviser les règles d'organisation interne, définir les modalités de leur évaluation, et renouveler les formes de la démocratie universitaire et de la citoyenneté étudiante.

Proposition 10 : Modifier, à la faveur de la loi, la structure de gouvernement des universités : accorder un rôle stratégique central à un CA resserré, responsabilisé et ouvert sur l'extérieur (en particulier un droit de veto systématique sur le recrutement de l'ensemble des enseignants-chercheurs); redéfinir le partage des responsabilités entre présidence et composantes, quels que soient leurs statuts actuels, sur la base de contrats d'objectifs inclus dans le projet d'établissement.

Proposition 11 : Confier à la CPU l'accompagnement de toutes les universités, dans leur accession, selon leur propre calendrier, à une réelle autonomie et à une nouvelle forme de gouvernance.

Proposition 12 : Attribuer à chaque université la maîtrise totale de ses moyens : l'ensemble des ressources budgétaires, la masse salariale, le patrimoine immobilier.

Proposition 13 : Confier aux universités la gestion du recrutement et des carrières des personnels Biatoss, dans le cadre de la fonction publique, en assurant les moyens d'une véritable politique de formation et d'une véritable politique sociale et indemnitaire à destination des Biatoss.

Proposition 14 : Modifier la définition des tâches des enseignants-chercheurs statutairement reconnues et confier à l'établissement la fixation des services individuels en fonction de sa politique globale.

IV - LA REVOLUTION BUDGETAIRE

Proposition 15 : Engager une révolution budgétaire en faveur des universités en établissant un pacte social et politique réunissant l'Etat, les collectivités, les entreprises, les familles. L'effort global doit atteindre les 10 Milliards d'Euros pour l'ensemble des activités de l'université, notamment pour assurer une dépense globale de 12000 Euros par an et par étudiant. La part de l'Etat doit rester prépondérante dans ce financement. Une majoration et une modulation des droits d'inscription accompagnée d'une révision globale du système d'aides aux étudiants doivent être prévues.

Proposition 16 : Renforcer la culture de projet dans les universités en redonnant au contrat d'établissement renouvelé, évalué a posteriori, une véritable valeur stratégique et un poids plus important dans les ressources des établissements, à côté du financement de base des activités de service public qui doit être assuré sur critères par l'Etat.

Proposition 17: Associer pleinement les collectivités territoriales au financement de l'immobilier universitaire, des relations internationales, des investissements d'équipements, de la formation continue, de la VAE et de l'apprentissage. En contrepartie, **négoier avec les collectivités la signature d'un volet spécifique complémentaire du contrat d'établissement.**

Proposition 18 : Orienter la fiscalité des entreprises et des particuliers vers le financement de la recherche, de l'innovation et de la formation universitaires. La CPU demande la création de fondations universitaires, destinées à soutenir tant la recherche, que la valorisation et que la formation, bénéficiant d'un régime fiscal favorable.

Proposition 19 : Renforcer l'attractivité des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche : extension de l'échelle indiciaire, mise en place d'avancements accélérés en local, sur la base d'une évaluation externe de l'ensemble des activités d'un enseignant-chercheur, accroissement des possibilités de congés pour recherche attribués par l'établissement, mise en place de véritables plans de formation continue (pédagogie, TICE) etc.

Proposition 20 : Rééquilibrer le ratio Biatoss/enseignant et enseignant-chercheur, à la hauteur de 1 pour 1 (à l'heure actuelle 0,67/1). Renforcer en particulier l'encadrement supérieur, dans la perspective de l'accroissement de l'autonomie et du passage au budget global, et assurer la diversification des recrutements.